

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 12 JUN 2026

ID : 005-200049203-20260608-2026_61CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 JUIN 2026

OBJET : 2026-61CS TE05

Programme des subventions INTERREG – ALCOTRA – AUPS-CHARGE

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	32
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	34
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	01-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, FIGVED Paul, CHOPARD Baptiste, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CLAEYMAN Jean Pierre, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MARCELLIN Marc, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanais Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), DEPEYRE Jean, DOU Jean Claude, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, BONNAFFOUX Joël, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe.

Soit onze collèges représentés par trente-deux délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, CLOT Robert, CONSEIL Benoît, PRAT Jean Denis, HOSSZU Jérôme, FABBRI Robert, SALETTI Hélène, EYSSERIC Serge, LAURENS Alain, PINET Florent, ALLEMAND Georges, BERTHALON Jérôme, BONNAFFOUX Sébastien, ARNOUX Frédéric, MESSENGER Joris, ANDRZEJEWSKI Henri, GARCIN André, GAILLARD Vincent, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, BLANCHARD Marc, MAXIMIN Christine, CHENAVIER Gérald, VAÏANO Gérard, ARNAUD Jérôme, HAMACHA Stéphane.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIK Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : Georges LESBROS

OBJET : 2026-61CS TE05

Programme des subventions INTERREG – ALCOTRA – AUPS-CHARGE

Vu l'article 68 de la loi LOM, promulguée le 24 décembre 2019, qui prévoit l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE) par les collectivités territoriales ou leurs délégataires,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération 2021-45AG du 10 novembre 2021 actant la convention constitutive d'un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage de réalisation s'un schéma directeur,
Vu la délibération 2021-80AG du 16 décembre 2021 approuvant une convention de financement SDIRVE,
Vu la délibération 2022-84AG du 17 décembre 2022 approuvant le schéma directeur des IRVE ouvertes au public avant avis de la Préfecture,
Vu le retour de la Préfecture des Hautes-Alpes en date du 17 août 2023 rendant son avis sur le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour Véhicules Electriques et hybride rechargeables (SDIRVE) sur le périmètre du Syndicat,
Vu la délibération 2024-97AG TE05 en date du 13 décembre 2024 actant un plan de financement pour le déploiement du second schéma directeur IRVE,
Vu la délibération n°2025-11B TE05 en date du 27 mai 2025 approuvant le Second plan des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le Président expose :

Le Syndicat départemental d'Energie de la Savoie, le Syndicat d'Energie des Hautes-Alpes, le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence, Voltaage, la Fondazione Piemonte Innova et le SYANE souhaitent candidater conjointement au programme de soutien INTERREG – ALCOTRA – AUPS-CHARGE.

ALCOTRA, Alpes Latines COopération TRAnsfrontalière est un des programmes européens de coopération transfrontalière financé par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Il couvre le territoire alpin entre la France et l'Italie.

La candidature porte plus spécifiquement sur l'amélioration et la coordination de la planification et du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques entre la France et l'Italie, notamment dans les zones alpines et frontalières où les besoins sont importants. Elle consiste à renforcer la continuité du réseau de recharge, moderniser les infrastructures existantes et harmoniser les systèmes entre les deux pays afin de faciliter les déplacements des usagers et soutenir la transition vers une mobilité plus durable.

Le montant global pour la candidature est de 1 721 280 €. L'aide sollicité au FEDER est de 1 377 024€ (80%).

Le montant alloué sera réparti entre les membres de la candidature, suivant les besoins de soutien présentés.

Le montant prévisionnel au bénéfice de TE05 s'élève à 257 500 € avec une sollicitation auprès du FEDER de 206 000€ (80%)



TE05 peut solliciter toute subvention publique pour la réalisation des missions et activités et à signer tout document y afférant.

Afin de fluidifier et d'accélérer les démarches relatives à ces programmes de subventions, il est opportun de prévoir une délégation du Comité au Président du Syndicat, afin d'engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve la candidature citée ci-dessus et son principe,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous documents y afférents,
- Donne délégation au Président du Syndicat pour engager toutes les démarches et signer tous les documents relatifs aux programmes de subvention INERREG – ALOTRA – AUPS-CHARGE par la suite

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Georges LESBROS



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

